



Se marier en Algérie en étant mineur

Par **Yanis91**, le **04/11/2021** à **21:08**

Bonjour,rnrnJe suis français et algérien. Je voudrais me marier en Algérie avec une algérienne mais le problème est que je n'ai que 18 ans et elle aussi alors que, là-bas, la majorité est à 19 ans. N'y a-t'il pas une solution pour se marier à 18 ans svp ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **05/11/2021** à **05:57**

Bonjour,rnrnVivant en Algérie tous les 2, c'est le droit algérien qui s'applique, pas le droit français. Au cas où vous ne le saviez pas, l'Algérie n'est plus française depuis le 19 mars 1962, elle est devenue indépendante.

Par **amajuris**, le **05/11/2021** à **10:18**

bonjour,rnrnvous devez consulter un juriste connaissant le droit algérien.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **05/11/2021** à **10:19**

BonjourrnVous êtes Français également, donc majeur à 18 ans, donc en capacité de vous marier.rnVotre "promise" par contre ne le peut pas, il vous faut patienter...rnUn peu de lecture.rnhttps://fr.m.wikipedia.org/wiki/Droit_du_mariage_franco-algerienn